

# MÉMOIRE 2011

--- SUR LES QUARTIERS CULTURELS

PRÉSENTER À LA  
COMMISSION SUR LA CULTURE  
LE PATRIMOINE ET LES SPORTS  
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

CONSULTATION PUBLIQUE  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2011

PRÉSENTÉ PAR /

**cdec**

CENTRE-SUD /  
PLATEAU MONT-ROYAL

## Table des matières

Introduction.....	2
L'engagement de la CDEC face à la culture.....	2
Mandat de la CDEC et la nature de son territoire d'intervention .....	2
Faire de la culture un levier de développement et cohésion sociale .....	2
Le rôle et l'implication des artistes .....	3
L'action culturelle locale et l'implication du milieu.....	3
Offrir une parole citoyenne aux artistes et une conscience culturelle aux citoyens.....	4
La consolidation des espaces de création .....	5
Reconnaître l'apport des artistes en consolidant les lieux de production culturelle .....	5
Appuyer la création de nouveau projet de sécurisation d'espace .....	6
Préserver les zones où se situent les ateliers.....	7
Inciter les propriétaires à louer aux créateurs .....	8
Outiller les créateurs face à la réglementation et la location commerciale .....	9
Favoriser la mutualisation des ressources, les lieux d'échanges entre les créateurs. ....	9
L'importance de l'incubation artistique et de la culture émergente.....	11
Permettre le risque .....	11
Le Bain St-Michel.....	12
Conclusion.....	12

## **Introduction**

La CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal reconnaît le rôle et l'importance de la culture pour la revitalisation et le développement des milieux de vie, la réflexion et les avancées sociales, le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens à leur quartier et l'essor économique des villes. Pour ces raisons elle a entrepris d'agir concrètement pour consolider et soutenir le secteur créatif sur le territoire qu'elle dessert. C'est donc avec enthousiasme qu'elle accueille la démarche de la Direction de la Culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Elle désire prendre part activement aux efforts et réflexions sur le développement des quartiers culturels, et ce, en cohésion avec sa mission et ses approches de développement endogène qui caractérisent ses interventions.

## **L'engagement de la CDEC face à la culture**

### **Mandat de la CDEC et la nature de son territoire d'intervention**

Depuis 25 ans, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud / Plateau Mont-Royal travaille à l'amélioration de la qualité de vie des résidents par le biais de l'approche de développement économique local. Les actions favorisent la concertation et suscitent la prise en charge du développement économique et social par les citoyens, les organismes, les entreprises et les institutions de son territoire. La CDEC soutient les initiatives du milieu et met de l'avant des projets et services qui sont profitables à un développement économique harmonieux du milieu dans lequel elle évolue.

Le territoire d'intervention de la CDEC est caractérisé par la concentration d'artistes qui y résident, y travaillent et y consomment. L'apport des créatifs a permis de transformer ces quartiers en lieux prisés pour leur dynamisme et leur créativité et a su générer un fort sentiment d'appartenance chez les citoyens qui y habitent.

### **Faire de la culture un levier de développement et cohésion sociale**

La CDEC a pris le parti d'aborder la culture comme un moteur de développement économique et social. Depuis 2007 un poste d'agent de développement y est d'ailleurs entièrement consacré. Pour consolider cette richesse, la CDEC agit en concertation avec les différents intervenants du secteur, soutient et initie des projets porteurs, forme des partenariats autour d'enjeux spécifiques et fait valoir les besoins du milieu culturel local auprès des instances concernées. La CDEC tente également de tisser des liens forts entre les citoyens et les créateurs. Bref, elle soutient le développement culturel et les enjeux s'y rattachant.

Le concept de quartier culturel est large et prend assise sur de nombreux éléments. La CDEC a choisi aux fins de cet exercice de concentrer ses réflexions et recommandations sur trois axes fondamentaux :

- Le rôle et l'implication des artistes
- La consolidation des espaces de création
- L'importance de l'incubation artistique et de la culture émergente

## **Le rôle et l'implication des artistes**

### **L'action culturelle locale et l'implication du milieu**

Au sujet des pistes de réflexion sur l'action culturelle locale sur les possibilités que :

- Les arrondissements se dotent d'un plan d'action culturel local
- Qu'ils inscrivent à même le chapitre local du plan d'urbanisme des secteurs désignés « Quartiers Culturels »
- De mettre en place une équipe multidisciplinaire pour accompagner les arrondissements dans leur démarche.

La CDEC est favorable à ces propositions. Elle souhaite cependant émettre une réserve quant au peu d'importance accordée à la participation des artistes dans ce processus. Le développement de quartiers culturels sera plus long, plus coûteux et bien moins bien intégré s'il se fait du haut vers le bas – d'autorités publiques vers les artistes et citoyens.

---

À ce titre, l'expérience des dernières années a démontré les nombreux bénéfices de l'approche intégrée de prise en charge du milieu et d'y consacrer des ressources afin de susciter l'implication des créateurs. La CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal est d'avis que cette approche, propre aux CDEC, est essentielle aux développements de quartiers culturels. Elle souhaiterait donc qu'un financement et des mandats spécifiques soient accordés aux CDEC à cet effet.

---

## **Offrir une parole citoyenne aux artistes et une conscience culturelle aux citoyens**

L'approche de la CDEC a toujours été de placer les citoyens, les organismes, les entreprises au cœur du développement de leur quartier. Il en a été de même pour les créateurs qui doivent prendre une part active dans la transformation de leur milieu de vie.

Le secteur culturel comporte de nombreuses particularités dont il faut tenir compte dans cette approche. D'abord son hétérogénéité, tant dans sa diversité de fonctions (production, diffusion, éducation, etc.) que dans la diversité des individus qui le composent. Les créateurs sont souvent isolés les uns des autres et des enjeux locaux. Pour des raisons pratiques et de revendication, ils se regroupent plus souvent par secteur d'activités que par localisation géographique. Ce peut être au sein d'associations professionnelles, dans des organismes de diffusion ou de production à portée métropolitaine, nationale ou même internationale.

Afin que la culture ait un véritable encrage local la CDEC à une approche terrain ; elle travaille à rejoindre, informer et mettre en réseau les créateurs et les organismes culturels entre eux et avec les groupes communautaires, les comités citoyens et les entreprises sur des questions qui touchent le développement de leurs quartiers. En somme, elle encourage les créateurs à prendre une part active dans les enjeux locaux. De plus, elle invite les citoyens, les entreprises et les groupes communautaires à s'approprier les enjeux culturels de développement de leur quartier.

À ce titre, la CDEC a soutenu et accompagné :

- la coopérative « Sauvons l'usine » dans leurs démarches pour préserver les ateliers de l'usine Grover,
- le comité des citoyens du Mile End pour présenter les enjeux culturels au Forum des citoyens sur le développement du secteur St-Viateur Est,
- Pi2, le regroupement des créateurs de St-Viateur Est,
- les Voies culturelles des Faubourgs et plusieurs autres regroupements culturels locaux.

La volonté de la CDEC, son approche et les liens de confiance qu'elle a su tisser avec les acteurs locaux du milieu culturel lui ont permis d'acquérir une réelle expertise et à plusieurs initiatives de voir le jour. Notons cependant qu'il existe peu ou pas de ressources comparables. Notons également que la CDEC n'a pas de mandat spécifique de soutien au milieu culturel et donc pas non plus de financement dédié.

## La consolidation des espaces de création

### Reconnaître l'apport des artistes au développement économique de Montréal en consolidant les lieux de production culturelle

Le Centre-Sud et le Plateau Mont-Royal doivent beaucoup de leur dynamisme et leur vitalité économique à l'industrie culturelle et à la forte présence d'artistes dans ces quartiers. Cette richesse est aujourd'hui menacée par l'embourgeoisement qu'elle a indirectement provoqué. Laisser aller ce phénomène serait sans nul doute dramatique pour la nature culturelle des quartiers centraux, elle fragiliserait toute l'industrie culturelle montréalaise et son positionnement comme métropole culturelle.

La CDEC a pris fait et cause pour consolider la présence des artistes sur le territoire. Cet engagement a pris naissance, il y a quelques années lorsque la CDEC a accompagné les créateurs locataires de l'usine Grover dans une longue lutte qui a permis d'éviter la reconversion de l'immeuble en condo. Cette démarche a également servi à mettre en lumière cet enjeu et a éveillé les consciences sur l'importance de maintenir des lieux de création au cœur de la ville.

Suite à cette bataille, la CDEC a entrepris d'agir pour contrer la situation précaire des artistes et artisans et organismes culturels. En collaboration avec Culture Montréal, elle a donc mis sur pied les **Ateliers Créatifs**. L'organisme a pour mission de supporter la création en pérennisant des lieux de création, notamment, en offrant en location aux artistes, artisans et organismes culturels des espaces de travail adéquats, sécuritaires, abordables et exempts des risques liés à la spéculation immobilière.

De cette initiative est né le projet du **Chat des artistes**. Inaugurée le 4 décembre 2008, cette ancienne usine textile des années soixante est aujourd'hui devenue un lieu unique de synergie créative avec 43 ateliers, plus de 30 000 pi<sup>2</sup>, 3 étages, plus de 23 pratiques artistiques différentes et plus d'une centaine d'artistes y travaillant chaque jour.

Malgré ce succès, énormément reste à faire et les difficultés pour consolider les espaces de production créative sont immenses. À Montréal, la vaste majorité des ateliers d'artistes existants se trouve dans une situation de précarité immobilière. Malgré les besoins maintes fois exprimés, les nombreuses études sur le sujet, les engagements de la Politique de développement culturelle, du Plan d'action 2007-2017, aucune nouvelle mesure n'a été mise en place et aucun financement n'est dédié à la création de projets d'accès à la propriété collective pour les ateliers d'artistes.

La CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal est d'avis que plusieurs interventions doivent être entreprises pour contrer la problématique entourant les ateliers d'artistes. Elle émet donc les recommandations suivantes.

## **Appuyer la création de nouveau projet de sécurisation d'espace**

La piste d'intervention privilégiée par la CDEC et ses partenaires est l'achat et l'aménagement de bâtiments tel que le Chat des artistes, acquis et géré par les Ateliers Créatifs. Cette intervention est la plus probante à court terme et la plus pérenne. Ce modèle a également été privilégié par d'autres grandes villes à travers le monde. À la suite d'une recherche, commandée par la CDEC, sur les mesures mises en place à l'international pour consolider les ateliers d'artistes, il a été constaté que les organisations similaires à travers monde sont viables et ont un réel impact sur la vitalité culturelle des villes.

Soulignons cependant que dans tous les cas de succès, ces organisations indépendantes bénéficient de la reconnaissance et du support de l'état. Que ce soit Artscape à Toronto ou Acmé à Londres.

À Montréal, bien que le projet du Chat des artistes ait reçu des appuis financiers des trois paliers de gouvernement et que l'enjeu de préserver les ateliers d'artistes est bien reconnu, aucun financement n'est dédié à la consolidation d'ateliers d'artistes. De plus, Ateliers Créatifs, propriétaire et gestionnaire n'est pas reconnu comme une organisation culturelle par le Ministère de la Culture et ne se qualifie donc pour aucun financement culturel provincial.

Bien que l'appui et la reconnaissance du ministère de la Culture soit indispensables, l'enjeu des lieux de production culturelle à Montréal ne doit pas être perçu et traité comme une question seulement culturelle. Il s'agit des assises de toute une industrie et de la base même du capital créatif de Montréal. La rétention des créateurs dans les quartiers centraux est donc une question de développement de la métropole. Si l'on souhaite miser sur le rayonnement culturel pour attirer et accroître son potentiel de développement touristique, l'attractivité des grandes entreprises et la qualité de ses milieux de vie, on doit considérer les lieux de production culturelle comme un rouage économique important et impliquer la participation de plusieurs ministères dans leur consolidation.

Afin de faciliter la création de nouveaux projets tels le Chat des artistes, la CDEC appuie les recommandations exprimés par les Ateliers Créatifs :

---

La création d'un fonds dédié au développement de projets immobiliers collectifs structurants et pérennes d'espaces créatifs abordables.

---

---

L'accord de la reconnaissance d'organisme culturel aux Ateliers Créatifs et aux regroupements de créateurs formés à des fins de mutualisation des ressources et de la sécurisation immobilière.

---

---

La modification à la loi sur la fiscalité municipale afin que soit reconnu aux créateurs le droit de se regrouper pour soutenir leur pratique et que ces regroupements soient éligibles aux exemptions de taxes foncières comme les autres lieux de création.

---

## Préserver les zones où se situent les ateliers

L'expérience des dernières années a mis en lumière l'importance du zonage, de la réglementation municipale ainsi que leurs lacunes. En effet si les artistes ont remplacé les ouvriers d'autrefois la réglementation demeure plus adaptée aux activités manufacturières qu'aux pratiques artistiques, plus aux grandes entreprises qu'aux individus. Celle-ci mériterait d'être revue dans une perspective contemporaine.

- L'affectation du sol

Les immeubles où se situent les ateliers d'artistes sont le plus souvent zonés industriels légers ou commerciaux. L'affectation du sol est cependant très fréquemment mixte ou même résidentielle, ce qui n'aide en rien à freiner la spéculation immobilière et leur transformation.

Rappelons que la location à des créateurs est pratiquement toujours un entre-deux pour les propriétaires de ces immeubles – suite à la fermeture de l'industrie d'origine, en attendant de les vendre. Malheureusement, les transactions signifient souvent un changement de fonction. Les plus fortes probabilités sont qu'elles seront transformées en complexe-résidentielle répondant ainsi aux tendances du marché immobilier actuel, et ce, au détriment de la production créative et de façon globale à l'équilibre des fonctions des quartiers entre lieu de travail et lieu de résidence. Il serait pourtant simple de réduire cette pression immobilière en confirmant leur fonction par une affectation du sol secteur d'emploi.

- Les certificats d'occupation

Ceux-ci devraient en principe être obtenus par tous locataires d'espace commercial ou industriel léger, mais dans les faits cela demeure l'exception plutôt que la règle dans le cas des artistes. Manque d'information, prix trop élevé pour les créateurs, etc.

Savoir où se trouve les ateliers d'artistes serait sans nul doute utile à leur préservation. Pensons à la transformation de l'usine Grover en complexe résidentiel. Puisque l'arrondissement était convaincu que l'usine n'était occupée que par quelques espaces d'entreposage sans grande valeur économique le projet a reçu l'aval de l'arrondissement qui ignorait que celui-ci impliquerait l'éviction de centaines d'artistes. L'arrondissement Ville-Marie s'est rétracté suite à la mobilisation des artistes et aux pressions du milieu.

L'obtention de certificats d'occupation aurait également pu être utile pour les occupants du 5555 de Gaspé qui en juillet 2010 ont eu 30 minutes pour quitter leur atelier ou pour certains leur ateliers-résidence évincés par les pompiers. La démarche aurait pu les renseigner sur les nombreux avis de déficience au code du bâtiment ayant été émis au propriétaire et sur la réglementation concernant les ateliers-résidence.

Une meilleure accessibilité de ceux-ci pourrait servir aux artistes pour assurer leur sécurité et aux autorités municipales à discerner où ils se trouvent. Preuve étant que cet outil rate sa cible; la façon la plus probable actuellement de dénicher une grande concentration d'atelier d'artistes est sans doute de repérer les immeubles où très peu de certificats d'occupation sont émis.

---

La CDEC recommande que l'obtention des certificats d'occupation soit facilitée et qu'un programme de subvention soit rapidement mis en place pour en couvrir les frais pour les artistes, artisans et organismes culturels. Ceci afin de permettre aux autorités municipales de connaître le nombre et la localisation des lieux de création et de les préserver.

---

- Le zonage

Bien que le zonage et la réglementation ne puissent être utilisés pour contraindre les propriétaires à louer exclusivement pour des fonctions de production culturelle, plusieurs ajustements pourraient favoriser ce type d'occupation. Malheureusement, le travail ne se fait pas en amont et c'est suite aux évictions d'artistes et aux transactions immobilières qu'il est trop souvent constaté qu'une prévention réglementaire aurait pu être faite.

---

La CDEC recommande que la réglementation dans les secteurs industriels et commerciaux fortement occupés par les créateurs soit revue, afin de l'adapter davantage à la réalité des activités de production culturelle. Il serait également pertinent de voir quelles mesures (programme incitatifs, outils de communication) pourraient être envisagés afin de faciliter l'obtention de certificat d'occupation et ainsi d'identifier et de consolider les zones ciblées pôle de création.

---

---

De plus, la CDEC recommande que les arrondissements concernés modifient l'affectation du sol où se situent des ateliers d'artistes pour les confirmer secteur d'emploi afin de réduire la pression immobilière et donc de soutenir la préservation des activités de production culturelle.

---

### **Inciter les propriétaires à louer aux créateurs**

Forcé de constater que les projets d'acquisition ne pourront jamais desservir tous les créateurs – certaines pistes pour encourager les propriétaires à faire et maintenir des ententes de location avec les créateurs.

---

La CDEC recommande le développement d'incitatifs fiscaux pour l'offre de locaux aux fins d'ateliers d'artistes abordables : diminution de la valeur foncière d'un immeuble pour calcul des taxes foncières en fonction de la superficie louée à des artistes et de l'accessibilité des loyers.

---

#### **Le PR@M industrie**

Il existe actuellement un seul programme incitatif s'adressant aux propriétaires d'immeubles commerciaux ou industriels, privés ou à but non lucratif, pour les encourager à faire des rénovations et louer aux artistes et artisans. Le PR@M industrie permet une subvention équivalente à un rabais sur l'augmentation des taxes foncières suite à des investissements en rénovation pour accueillir un nouveau type d'industrie. Cette subvention est échelonnée sur cinq ans de façon dégressive.

Hors, le propre des aménagements pour louer aux artistes est un très faible investissement. De plus ce programme n'exige aucunement que preuve soit faite quant à la nature des locataires suite à son octroi. Il n'existe donc aucune garanti que cette mesure encourage réellement la location aux artistes exception faite de son octroi à une OBNL qui en est tenu par la nature de sa mission (tel les Ateliers Créatifs qui en ont bénéficiée pour le Chat des artistes). Il s'agit à proprement parler d'une mesure incitative au rehaussement d'immeubles commerciaux et industriels pour les industries de tout acabit et accessoirement, les ateliers d'artistes.

Ce programme pourrait cependant être revu pour assurer qu'un volet encourage réellement les propriétaires privés à louer aux fins d'ateliers d'artistes. Il suffirait que la subvention soit basée sur les superficies louées aux artistes, artisans et organismes culturels.

---

La CDEC recommande que le programme PR@M industrie soit revu pour assurer son impact réel à ce que des propriétaires privés louent aux fins d'ateliers d'artistes.

---

### **Outiller les créateurs face à la réglementation et la location commerciale**

Tel qu'évoqué dans l'étude réalisée par la firme Daniel Arbour & Associés, parue en 2006, l'information sur le cadre règlementaire entourant les ateliers est difficilement accessible et nécessiterait que des ressources y soient consacrées à mieux informer les créateurs. La CDEC est cependant d'avis que ce mandat devrait être accordé à une organisation indépendante dirigée par des créateurs plutôt qu'à la Ville. Ceci afin d'élargir le mandat et de mieux répondre aux besoins des créateurs. Dans le secteur St-Viateur Est le regroupement Piz a vaillamment accompli cette tâche avec très peu de moyens. Malheureusement, ses activités sont remises en question par manque de financement. Le travail accompli par cette organisation est un vibrant exemple de prise en charge d'une communauté face aux enjeux qui l'affectent.

---

La CDEC recommande que la ville finance et confie à un OBNL le mandat de mettre sur pied de services pour outiller les artistes face à la location d'ateliers : séances d'information sur baux commerciaux, bail type, info réglementation et certificat d'occupation, référence à service d'aide à la négociation de bail, etc. De plus, elle recommande que Piz, le regroupement des créateurs de St-Viateur Est soit considéré à cette fin.

---

### **Favoriser la mutualisation des ressources, les lieux d'échanges entre les créateurs.**

Lors de ses interventions pour soutenir le secteur créatif, la CDEC a pris le parti de favoriser la mise en commun des ressources, les échanges entre les créateurs et leur mise en réseau. Ceci afin de pérenniser les outils développer, dynamiser le milieu et de provoquer les rencontres qui souvent donnent vie aux créations.

Le Chat des artistes et la coopérative Le Symphonique sont, à ce titre, des projets exemplaires. Ces lieux de travail sont pour leurs membres créateurs une façon de sortir de l'isolement et de faire évoluer leurs pratiques respectives par les échanges, les collaborations et la

complémentarité entre créateurs de diverses disciplines. Afin de favoriser la vie associative, des espaces de rencontres y ont d'ailleurs été aménagés.

Ces nouvelles formes de propriété collective présentent de plus le grand avantage d'être durables au-delà du passage de leurs fondateurs et donc de demeurer un outil pour la communauté créative qu'ils desservent à très long terme. Ils sont cependant mal reconnus et se qualifient malheureusement très difficilement dans les programmes de financement existant.

---

La CDEC recommande que la ville de Montréal modifie ses programmes d'immobilisation afin de reconnaître et financer les projets de mutualisation de ressources artistiques et qu'elle encourage fortement ses partenaires du Plan d'action 2007 – 2017, Montréal métropole culturelle à en faire autant.

---

## **L'importance de l'incubation artistique et de la culture émergente**

La distinction identitaire de chacun des quartiers se définit aussi et parfois même beaucoup par sa culture émergente, ses capacités d'incubation et la place faite à l'innovation artistique. Le Centre-Sud et le Plateau Mont-Royal en ont grandement bénéficié du risque dont fait preuve de nombreux groupes artistiques qui développent différentes formes d'action artistique interdisciplinaire, in-situ ou engagée socialement. Ceux-ci utilisent la médiation culturelle en réponse aux enjeux de leur quartier. Ils s'approprient l'espace en décloisonnant leur art et en inscrivant leur œuvre dans la cité. De l'avis de la CDEC, il est donc important que la démarche des Quartiers culturels impliquent la reconnaissance de l'apport de ces groupes artistiques innovateurs.

### **Permettre le risque**

À ce titre le réseau Accès culture joue un rôle central puisqu'il permet l'innovation et la prise de risque artistique, en plus d'être un outil pour l'avancement de la création et un excellent tremplin pour les artistes de la relève il se distingue de l'offre de diffusion privée en étant accessible à un très large public.

La CDEC réitère donc les recommandations suivantes qu'elle a adressées à la commission sur la culture et la qualité du milieu de vie dans le cadre des audiences sur le diagnostic et le plan d'action sur le réseau Accès culture.

---

Que le rôle d'incubateur du réseau Accès culture soit davantage mis de l'avant et mieux pris en compte dans les critères de performance et que les ressources nécessaires à son développement soient déployées au profit des citoyens, mais aussi à celui des artistes.

---

---

Que les nouvelles pratiques d'intervention culturelle citoyenne soient mieux reconnues par les pouvoirs publics et le milieu des arts et que la Ville de Montréal via son réseau Accès culture, ses programmes de médiation culturelle et son Conseil des arts accorde davantage de reconnaissance et de financement aux groupes et artistes ayant une pratique artistique engagée socialement et ancrée dans leur communauté.

---

## **Le Bain Saint-Michel**

L'action et le risque entrepris par ces groupes sont, de l'avis de la CDEC, un formidable enrichissement pour leur quartier. C'est dans cette perspective et pour mieux outiller les nouvelles pratiques que la CDEC a appuyé dans ses démarches le comité du Bain Saint-Michel. Celui-ci a pour but de consolider la vocation culturelle de l'ancien bain public, propriété de la Ville de Montréal. Ceci conformément à la volonté exprimée lors du forum citoyen sur le développement du secteur St-Viateur Est en 2008 et tel que décrit dans le mémoire déposé à cette commission par le comité porteur du projet.

Le projet du Bain Saint-Michel fera sans doute école par sa volonté d'être inclusif tout en étant innovateur. Son impact est d'autant plus prometteur que la démarche est issue de la communauté artistique et citoyenne et que la proposition de gouvernance du lieu implique une participation continue du milieu.

---

La CDEC recommande que la Ville de Montréal travaille à la mise en œuvre de la proposition du comité pour le Bain Saint-Michel et officialise le statut de ce lieu comme étant voué à la diffusion et la création pour les pratiques actuelles in situ, expérimentales, interdisciplinaires et de médiation culturelle.

---

## **Conclusion**

La culture dans nos quartiers trouve écho dans notre façon de vivre et d'interagir, notre façon de voir et de recevoir ce qui nous entoure. La culture est ce qui nous définit, ce qui porte un sens, une importance toute particulière. L'évocation d'un passé ouvrier par le nom d'un parc, l'intervention d'un artiste dans un abribus ou sur les lignes jaunes d'un passage piéton, la soirée de conte au café voisin, le premier spectacle de marionnettes d'un écolier. La culture dans nos quartiers c'est accorder un sens à notre milieu de vivre.